

Hauser .

Berne , le 1 décembre 1894 .

Ils ont alors compris que le Conseil fédéral désirait que cette question ne fut pas soulevée dans un débat public où

Présents MM. LACHENAL, Conseiller fédéral,
le Conseil fédéral aurait dû prendre position contre la

motion, et où en développant la motion on aurait pu être

amené à donner des arguments qui auraient affaibli le

VAUTIER, Vice-Président du Conseil d'Etat de
Conseil fédéral vis-à-vis de la France .-

Genève ,

Le Conseil fédéral a promis d'étudier à nouveau les condi-

ADOR, Conseiller d'Etat ,
tions auxquelles le système douanier, actuellement appliqué

DIDIER, " "
aux zones franches de la Savoie du Nord et du Pays de Gex,

BOISSONNAS, " "
pourrait être modifié .

Sans doute le Conseil fédéral n'a pas pris l'engagement de

faire un rapport et des propositions dans la session de

décembre - mais tous les intéressés, soit à Genève soit dans

gation du Conseil d'Etat de Genève à exposer ses vues sur la

question de la zone .
serait suivie en décembre d'une communication du Conseil

M. ADOR . M. Ador remercie les Conseillers fédéraux d'avoir bien voulu

Le mécontentement a été très grand à Genève quand on a
accorder cette audience .

Il déclare que le Conseil d'Etat est venu à Berne pour expo-

nergique et persistante de la députation genevoise et du
ser respectueusement mais en toute franchise aux premiers

Conseil d'Etat pour empêcher les assemblées populaires, les
magistrats de la Confédération qu'il estime et qu'il

articles de journaux et l'explosion du mécontentement .
respecte profondément, les inquiétudes, les préoccupations,

Le Conseil d'Etat a toujours défendu le Conseil fédéral
les craintes du canton de Genève, afin de dégager sa

engageant la population à avoir confiance en lui .-
responsabilité et de bien faire comprendre au Conseil fédé-

Aujourd'hui il n'est plus maître de l'opinion publique .-
ral l'état des esprits à la frontière occidentale de la

Le Conseil d'Etat n'a reçu aucune communication du Conseil
Suisse .

Conseil fédéral depuis le mois de juin - la session de décembre va
M. Ador rappelle que lorsqu'en juin dernier ses collègues et

s'ouvrir et il faut qu'on sache à Genève ce que pense le
lui ont retiré leur motion, c'est à la suite d'un long

Conseil fédéral et ce qu'il veut faire .-

entretien de M. Favon et lui avec M. le Conseiller fédéral



Hauser .

Ils ont alors compris que le Conseil fédéral désirait que cette question ne fut pas soulevée dans un débat public où le Conseil fédéral aurait dû prendre position contre la motion, et où en développant la motion on aurait pu être amené à donner des arguments qui auraient affaibli le Conseil fédéral vis-à-vis de la France .-

Le Conseil fédéral a promis d'étudier à nouveau les conditions auxquelles le système douanier, actuellement appliqué aux zones franches de la Savoie du Nord et du Pays de Gex, pourrait être modifié .

Sans doute le Conseil fédéral n'a pas pris l'engagement de faire un rapport et des propositions dans la session de décembre - mais tous les intéressés, soit à Genève soit dans les zones, ont pensé qu'une telle déclaration faite en juin serait suivie en décembre d'une communication du Conseil fédéral .

Le mécontentement a été très grand à Genève quand on a appris le retrait de la motion et il a fallu l'intervention énergique et persistante de la députation genevoise et du Conseil d'Etat pour empêcher les assemblées populaires, les articles de journaux et l'explosion du mécontentement .

Le Conseil d'Etat a toujours défendu le Conseil fédéral engageant la population à avoir confiance en lui .-

Aujourd'hui il n'est plus maître de l'opinion publique .-

Le Conseil d'Etat n'a reçu aucune communication du Conseil fédéral depuis le mois de juin - la session de décembre va s'ouvrir et il faut qu'on sache à Genève ce que pense le Conseil fédéral et ce qu'il veut faire . -

M. Ador demande au Conseil fédéral de déclarer dans la session de décembre que la Suisse est prête à accorder par un acte unilatéral et à bien plaisir, aux produits agricoles des zones le tarif conventionnel, sous réserve des garanties de contrôle .-

M. Ador accorde que le Conseil fédéral est seul juge de savoir quelles sont les garanties de contrôle qui lui paraissent suffisantes pour éviter l'infiltration par les zones des produits français .- Si ces garanties ne peuvent pas être obtenues, la France seule en sera responsable mais la Suisse aura fait son devoir .

La Suisse a commis une grave erreur en appliquant le 1er. janvier 1893 le tarif de combat aux produits des zones fran-ches . Il faut la réparer . -

On espérait avoir une arme contre la France et l'amener ainsi plus vite à reprendre les négociations commerciales - l'expérience a prouvé que le résultat était précisément le contraire - la France a profité de la faute commise par la Suisse pour montrer aux populations de la Savoie dont l'annexion en 1860 n'avait été possible que moyennant la concession de la zone - que cette zone ne leur profitait plus à rien .-

Grâce à la politique de la Suisse, la France travaille à supprimer les zones qui constituent un état de choses contraire à l'unité économique, et dans un certain sens, à l'unité politique du territoire français .-

La France gagnerait ainsi pour ses produits en Savoie et dans le pays de Gex, le débouché actuellement évalué pour la

Suisse à 20 millions .

Si comme nous l'espérons et comme nos renseignements particuliers nous le font espérer, il y a un sérieux espoir de s'entendre prochainement avec la France pour la reprise des négociations commerciales, la Suisse sera en bien meilleure posture pour obtenir des concessions dont le pays profitera tout entier, si par un acte de sa volonté elle a auparavant réglé comme nous le lui demandons la question des zones. Elle aura fait preuve d'équité et tout le monde lui en saura gré. Ce n'est pas un acte de faiblesse de sa part. Ce serait un acte de force. La France a agi de même en 1882 vis-à-vis de l'Angleterre. Les produits français entrant en franchise en Angleterre, M. Tirard a proposé et la Chambre a voté d'accorder aux produits anglais le traitement de la nation la plus favorisée. Jamais le parti protectionniste français n'a protesté contre ce régime. La situation de la Suisse vis-à-vis des zones est identique à celle de la France vis-à-vis de l'Angleterre. Si le Conseil fédéral ne répond rien en décembre, les Sénateurs et Députés français de la Savoie et de l'Ain sont décidés à demander le rétablissement de la douane à la frontière dès le 1er janvier 1895. Ce sera une perte énorme pour Genève et pour tout le commerce suisse (lainages, tissus, produits métallurgiques) qui par l'intermédiaire des maisons de Genève, envoie ses produits dans les zones. Mais M. Ador ne veut pas envisager le côté terre à terre de la question. Il veut rendre le Conseil fédéral attentif aux conséquences politiques. Conseil fédéral : si vous ne faites Mécontentement et désaffection à Genève, conflits perpétuels

à la frontière, c'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier a
 M. VAUTIER. M. Vautier appuie et confirme tout ce qu'a dit M. Ador. -

commencé l'annexion de Genève à la France
 influence des 35.000 Français habitant Genève sur notre po-
 événements, l'historique de l'annexion de la Savoie en 1860.
 pulation

Il rappelle les sympathies de ce pays pour la Suisse et
 suppression de la neutralité politique de la Savoie et

établissement de fortifications à notre frontière -

sympathies. Ce n'est qu'en promettant la zone que l'annexion

C'est à la première complication le canton de Genève perdu
 a pu faire voter l'annexion.
 pour la Suisse. -

Il rappelle le propos du Colonel Ziebler disant que Genève
 n'est rattaché à la Suisse que par un fil qu'on couperait

Quant à nous, députation du Gouvernement de Genève, nous ne
 avec des ciseaux et que ce fil ne doit jamais être coupé.
 voulons pas en accepter la responsabilité.

Il montre historiquement Genève, capitale économique et
 M. Ador ne veut pas créer de difficultés au Conseil fédéral,

le pays de Savoie et supplie le Conseil fédéral de prendre
 mais il estime que si une réponse satisfaisante n'est pas

gardée aux conséquences d'une rupture.
 donnée avant le 15 décembre il ne restera à la députation

M. DIBIER montre que la composition de la délégation est la fidèle
 genevoise que 2 alternatives :

expression du peuple genevois unanime
 ou provoquer par une interpellation un grand débat public

anciennement à Genève on rejetait tout ce qui venait de
 dans lequel il se dira des choses pénibles

Berne - à présent la Confédération n'a pas de meilleur sou-
 ou se retirer in globo par une décision motivée. - Quant à

lui il est décidé à ne plus continuer à représenter son
 Si la question des zones

n'est pas résolue, il y aurait du jour au lendemain un
 canton si on ne lui donne pas une légitime satisfaction.

changement à vue d'œil.
 Dans toute cette question, il ne se place pas au point de

Il supplie le Conseil fédéral de croire que la situation est
 vue des intérêts directs de son canton.

très sérieuse.
 Il n'en fait pas une question d'argent.

La démarche du Conseil d'Etat est exceptionnelle. Elle
 C'est une question politique et nationale au premier chef. -

répond à une situation dont il faut que le Conseil fédéral
 C'est une question d'avenir pour la Suisse. -

se rende compte.
 C'est pourquoi il a tenu à porter ici, en huis clos - en tou-

te franchise et à dire au Conseil fédéral : si vous ne fai-

tes rien - nous à Genève nous dégageons notre responsabilité

Il rappelle les traditions historiques de la Suisse - la

à la frontière, c'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier a
 M. VAUTIER. M. Vautier appuie et confirme tout ce qu'a dit M. Ador. —

commencé l'annexion de Genève à la France
 influence des 35.000 Français habitant Genève sur notre po-
 événements, l'historique de l'annexion de la Savoie en 1860.

Il rappelle les sympathies de ce pays pour la Suisse et
 suppression de la neutralité politique de la Savoie et

établissement de fortifications à notre frontière —

2. C'est à la première complication le canton de Genève perdu
 a pu faire voter l'annexion.

pour la Suisse. —

Il rappelle le propos du Colonel Ziebler disant que Genève
 n'est rattaché à la Suisse que par un fil qu'on couperait

Quant à nous, députation du Gouvernement de Genève, nous ne
 voulons pas en accepter la responsabilité.

M. Ador ne veut pas créer de difficultés au Conseil fédéral,

le pays de Savoie et supplie le Conseil fédéral de

mais il estime que si une réponse satisfaisante n'est pas
 donnée avant le 15 décembre il ne restera à la députation

M. DIBIER montre que la composition de la délégation est la fidèle
 genevoise que 2 alternatives :

ou provoquer par une interpellation un grand débat public
 dans lequel il se dira des choses pénibles

ou se retirer in globo par une décision motivée. — Quant à

lui il est décidé à ne plus continuer à représenter son

canton si on ne lui donne pas une légitime satisfaction.

Dans toute cette question, il ne se place pas au point de
 il supplie le Conseil fédéral de croire que la situation est
 vue des intérêts directs de son canton.

très sérieuse.
 Il n'en fait pas une question d'argent.

La démarche de Conseil d'Etat est exceptionnelle. Elle
 C'est une question politique et nationale au premier chef. —

répond à une situation dont il faut que le Conseil fédéral
 C'est une question d'avenir pour la Suisse. —

se rende compte.
 C'est pourquoi il a tenu à porter ici, en huis clos — en tou-

M. BOISSONNAS estime qu'il ne s'est jamais dit à Berne des paroles
 te franchise et à dire au Conseil fédéral : si vous ne fai-

aussi graves que celles qui se disent dans cette salle
 tes rien — nous à Genève nous dégageons notre responsabilité

Il rappelle les traditions historiques de la Suisse — la

et ne répondons plus des conséquences .

M. VAUTIER. M. Vautier appuie et confirme tout ce qu'a dit M. Ador .

Il fait, comme ayant été mêlé personnellement à tous ces événements, l'historique de l'annexion de la Savoie en 1860.

Il rappelle les sympathies de ce pays pour la Suisse et prouve qu'il est de l'intérêt de la Suisse de conserver ces sympathies . Ce n'est qu'en promettant la zone que l'empire a pu faire voter l'annexion .

Il rappelle le propos du Colonel Ziegler disant que Genève n'est rattaché à la Suisse que par un fil qu'on couperait avec des ciseaux et que ce fil ne doit jamais être coupé .

Il montre historiquement Genève, capitale économique de tout le pays de Savoie et supplie le Conseil fédéral de prendre garde aux conséquences d'une rupture .

M. DIDIER montre que la composition de la délégation est la fidèle expression du peuple genevois unanime .

Anciennement à Genève on rejetait tout ce qui venait de Berne - à présent la Confédération n'a pas de meilleur soutien que le canton de Genève - Si la question des zones n'est pas résolue, il y aurait du jour au lendemain, un changement à vue d'oeil .

Il supplie le Conseil fédéral de croire que la situation est très sérieuse .

La démarche du Conseil d'Etat est exceptionnelle . Elle répond à une situation dont il faut que le Conseil fédéral se rende compte .

M. BOISSONNAS estime qu'il ne s'est jamais dit à Berne des paroles aussi graves que celles qui se disent dans cette salle . Il rappelle les traditions historiques de la Suisse - la

politique de Berne, Zurich, Fribourg, Soleure - tendant à travers les siècles une main secourable à Genève .

Il montre que l'orientation et l'expansion de la Suisse ont toujours été dirigées du côté du Bassin du Léman - du territoire traversé par le Rhône et l'Arve .

Faire actuellement le jeu de la France en facilitant la suppression de la zone qu'elle a dû concéder en 1860, c'est tourner le dos à toute l'histoire suisse, oublier toutes ses traditions, ce serait commettre une faute irréparable .

Il insiste pour que le Conseil fédéral donne une réponse .

M. LACHENAL déclare que la délégation du Conseil fédéral a pour instructions d'entendre les délégués de Genève ad audiendum et referendum . Elle ne peut donc pas discuter, mais elle fera rapport dans le plus bref délai au Conseil fédéral .

M. DEUCHER ajoute et M. Lachenal confirme que le silence de la délégation du Conseil fédéral ne doit pas être interprété dans un sens défavorable . Cette question sera examinée par le Conseil fédéral au point de vue élevé et national auquel s'est placé le Conseil d'Etat du canton de Genève .-

M. VAUTIER insiste pour que le Conseil d'Etat obtienne une réponse officielle à sa lettre du novembre avant le 15 décembre 1894 .